

REGLEMENTS DES COMPETITIONS SAISON 2015 / 2016

Les compétitions se disputent suivant un calendrier validé par la commission Organisation Coupes, Championnats et Calendriers.

Les secteurs géographiques sont décidés par cette même commission. Ils diffèrent d'une saison à l'autre.

ARTICLE 1 : COTATION

Match gagné : 4 points

Match nul : 2 points

Match perdu : 1 point

Pénalité : 0 point

Forfait : moins 1 point

ARTICLE 2 : SENIORS

Les poules des championnats seniors de première division et promotion première division sont établies lors d'un tirage au sort en présence des clubs.

Le tirage au sort se déroule de la façon suivante (*application du vote de l'assemblée générale du 15 juin 2012*) :

Pour la première division

les descentes d'excellence sont réparties dans les deux poules de première division.

les montées de promotion première division sont réparties dans les deux poules de première division.

les poules sont complétées par les clubs qui restent dans la division.

Pour la promotion première division

les descentes de première division sont réparties dans les quatre poules de promotion première division.

les montées de deuxième division sont réparties dans les quatre poules de promotion première division.

les poules sont complétées par les clubs qui restent dans la division.

Les poules de deuxième division sont établies quand les inscriptions sont connues et il est tenu compte des secteurs géographiques.

Les championnats comportent les divisions suivantes

excellence : 12 équipes groupées en une poule unique.

première division : 24 équipes réparties en deux poules de 12 équipes.

promotion première division: 48 équipes réparties en quatre poules de douze équipes.

deuxième division: 72 équipes réparties en six poules de 12 équipes

Durée des rencontres

Les rencontres seniors comportent deux périodes égales de 45 minutes, séparées d'une mi-temps.

Montées

Pour toutes les divisions et pour chaque poule, les deux premiers montent dans la division supérieure.

Excellence : poule unique, deux montées

Première division : deux poules, quatre montées

Promotion première division : quatre poules, huit montées

Deuxième division : six poules, douze montées

Descentes

Excellence : poule unique : deux descentes, les deux derniers, (12^{ème} et 11^{ème})

Première division : deux poules : six descentes, les trois derniers de chaque poule, (12^{ème}, 11^{ème}, 10^{ème})

Promotion première division : quatre poules : douze descentes, les trois derniers de chaque poule à 12 équipes (12^{ème}, 11^{ème}, 10^{ème})

Ces descentes sont calculées sans descente de ligue. Dans le cas contraire : application de l'article 4 des règlements généraux du district Haute-Garonne Midi Toulousain.

Titre de la catégorie

Excellence : le premier de la poule sera déclaré champion.

Première division : le premier de chaque poule disputera le titre de champion en finale.

Promotion première division : le premier de chaque poule disputera les demi-finales, le classement des 4 équipes (classement dans la division) déterminera les rencontres et le lieu : 1 reçoit 4 et 2 reçoit 3. Le vainqueur de ces deux rencontres disputera le titre de champion en finale.

Deuxième division : le classement des 6 équipes (classement dans la division) déterminera les matchs d'appuis (3 reçoit 6 et 4 reçoit 5) et les 1/2 finales (1 reçoit le vainqueur du match 4 contre 5 et 2 reçoit le vainqueur du match 3 contre 6).

Les vainqueurs des 1/2 finales disputeront le titre de champion en finale.

Matchs d'appui, 1/2 finales

Les rencontres pour déterminer les vainqueurs auront une durée de deux mi-temps de 45 minutes. A défaut de résultat positif au terme des 90 minutes, les équipes se départageront directement par l'épreuve des coups de pied au but exécutée dans les conditions réglementaires.

Finales

Les rencontres pour déterminer les titres de champion auront une durée de deux mi-temps de 35 minutes. A défaut de résultat positif au terme des 70 minutes, les équipes se départageront directement par l'épreuve des coups de pied au but exécutée dans les conditions réglementaires.

ARTICLE 3 : JEUNES

Les poules des championnats sont proposées par la Commission Organisation, Coupes, Championnats, Calendriers.

Si dans la dernière division, des poules sont constituées avec un nombre d'équipes inférieur à dix, le district proposera un cadre de pratiques différent en diversifiant les activités proposées (herbe + futsal).

Les championnats comportent les divisions suivantes :**Pour les championnats U19**

excellence : 12 équipes groupées en une poule unique

première division : 12 équipes groupées en une poule unique

promotion première division : x équipes réparties en x poules de x équipes

Pour les championnats U17

excellence : 12 équipes groupées en une poule unique

première division : 12 équipes groupées en une poule unique

promotion première division : 20 équipes réparties en deux poules de dix équipes

deuxième division : x équipes réparties en x poules de x équipes

Pour les championnats U15

excellence : 24 équipes réparties en deux poules de douze équipes

À l'issue de la phase aller, le premier de chaque poule montera en promotion ligue. Pour la phase retour, un nouveau championnat sera constitué avec les équipes qui descendent de Ligue.

première division : 30 équipes réparties en trois poules de 10 équipes.

promotion première division : 20 équipes réparties en deux poules de 10 équipes.

deuxième division : x équipes réparties en x poules de x équipes

Durée des rencontres

Les rencontres U19 comportent deux périodes égales de 45 minutes, séparées d'une mi-temps.

Les rencontres U17 comportent deux périodes égales de 45 minutes, séparées d'une mi-temps.

Les rencontres U15 comportent deux périodes égales de 40 minutes, séparées d'une mi-temps.

Montées**Pour les championnats U19**

excellence : le premier accèdera à la promotion ligue

première division : les deux premiers montent en division supérieure

promotion première division : les deux premiers de chaque poule montent en division supérieure

Pour les championnats U17

excellence : le premier accèdera à la promotion ligue

première division : les deux premiers montent en division supérieure

promotion première division : les deux premiers de chaque poule montent en division supérieure

deuxième division : les deux premiers de chaque poule montent en division supérieure

Pour les championnats U15 fin de saison

excellence : à l'issue de la compétition, deuxième phase, qui se déroule sur une phase aller, le premier de chaque poule disputera le titre de champion et les deux équipes accéderont à la promotion ligue

première division, promotion première division et deuxième division : les deux premiers montent en division supérieure

Descentes

Ces descentes sont calculées sans descente de Ligue. Dans le cas contraire (**sauf pour la catégorie U15**), application de l'article 4 des règlements généraux du district Haute-Garonne Midi Toulousain :

« en cas de descente d'équipe du district Haute-Garonne Midi Toulousain des championnats de ligue, il y aura pour la ou les catégories concernée(s) et dans chaque division de cette catégorie, autant de descentes supplémentaires que de descentes de ligue. Toute rétrogradation disciplinaire n'entraînera pas de descente supplémentaire. »

Catégorie U15

Sur cette saison transitoire, la commission OCCC souhaitant ramener les poules excellence U15 à 10 équipes, si des descentes de Ligue étaient enregistrées à l'issue de la deuxième phase cette mesure serait en partie ajournée et au moins une poule serait constituée de 12 équipes pour ne pas entraîner de descentes supplémentaires.

Pour les championnats U19

excellence : le dernier de la poule unique descend

première division : les trois derniers de la poule unique descendent

Pour les championnats U17

excellence : le dernier de la poule unique descend

première division : les trois derniers de la poule unique descendent

promotion première division : les deux derniers de chaque poule descendent, ainsi que l'équipe classée 8^{ème} la moins performante des deux poules

Pour les championnats U15

excellence : les quatre derniers de chaque poule descendent en division inférieure

première division : les deux derniers de chaque poule descendent en division inférieure

promotion première division : les trois derniers de chaque poule descendent en division inférieure.

Titre de la catégorie

Poule unique : le premier de la poule sera déclaré champion.

Deux poules : le premier de chaque poule disputera le titre de champion en finale.

Trois poules : un match d'appui est disputé par les deux équipes les plus mal classées (classement dans la division). Le vainqueur rencontre le club qualifié d'office en finale.

Quatre poules : le premier de chaque poule disputera les demi-finales, le classement des 4 équipes (classement dans la division) déterminera les rencontres et le lieu : 1 reçoit 4 et 2 reçoit 3. Le vainqueur de ces deux rencontres disputera le titre de champion en finale.

Cinq poules : le classement des 5 équipes (classement dans la division) déterminera le match d'appui (4 reçoit 5) et les ½ finales (1 reçoit le vainqueur du match d'appui) et 2 reçoit 3. Les vainqueurs des ½ finales disputeront le titre de champion en finale.

Matches d'appui, ½ finales

Les rencontres pour déterminer les vainqueurs auront une durée de :

- U15 : deux mi-temps de 40 minutes
- U17 : deux mi-temps de 45 minutes
- U19 : deux mi-temps de 45 minutes

A défaut de résultat positif au terme des 90 minutes (80 minutes pour les U15), les équipes se départageront directement par l'épreuve des coups de pied au but exécutée dans les conditions réglementaires.

Finales

Les rencontres pour déterminer les titres de champion auront une durée de :

- U15** : deux mi-temps de 30 minutes
- U17** : deux mi-temps de 35 minutes
- U19** : deux mi-temps de 35 minutes

A défaut de résultat positif au terme des 70 minutes (60 minutes pour les U15), les équipes se départageront directement par l'épreuve des coups de pied au but exécutée dans les conditions réglementaires.

ARTICLE 4 : FOOT ENTREPRISE

Le District de Football Haute-Garonne Midi Toulousain organise les compétitions de football entreprise suivant le mode et les formules de son choix. Les règlements généraux de la Ligue Midi-Pyrénées restent applicables pour autant qu'ils ne se trouvent pas modifiés par les dispositions spéciales ci-après.

Un match foot entreprise ne peut se dérouler sans arbitre assistant. Un joueur peut assurer cette fonction mais il ne peut être remplacé qu'à la mi-temps par une personne (joueur ou dirigeant) qui devra officier toute la seconde période.

Délégué : il est toléré de n'indiquer qu'un seul nom sur les feuilles de matchs.

Dans le courant de la semaine précédant une rencontre, l'équipe recevante est invitée à contacter son adversaire. Cette démarche conviviale peut éviter quelques malentendus (adresse du stade, couleurs des maillots).

ARTICLE 5 : FUTSAL

Le District de Football Haute-Garonne Midi Toulousain organise les compétitions de futsal suivant le mode et les formules de son choix. Les règlements généraux de la Ligue Midi-Pyrénées restent applicables pour autant qu'ils ne se trouvent pas modifiés par les dispositions spéciales ci-après.

Le nombre de joueurs titulaires d'une double licence « joueur » autorisés à figurer sur une feuille de match dans les compétitions de futsal du District est de :

Excellence : 8

Première division : 10

Promotion 1^{ère} division : 12

La compétition comprend 1 poule de 12 équipes en Excellence, 1 poule de 12 équipes en première division et x poules de x équipes en Promotion première division.

Montées

- Excellence : Les deux premiers de la poule unique accéderont à la Promotion Honneur Ligue.

- Première division : Les deux premiers de la poule unique accéderont à la division excellence.

- Promotion première division : le premier de chaque poule accèdera à la première division.

Descentes

- Excellence : Les deux derniers de la poule unique descendront en première division

- Première division : Les deux derniers de la poule unique descendront en promotion première division

Titre

Excellence, Première division : L'équipe ayant terminée à la première place de la poule sera déclarée championne.

Le premier de chaque poule se rencontrera lors d'un match dans une salle désignée par la commission. Le vainqueur sera déclaré champion.

Jour de match

En fonction des salles attribuées aux clubs par les différentes municipalités ou par location tous les jours de la semaine, y compris le dimanche peuvent être choisis par la commission lors de l'élaboration du calendrier.

Salles

En fonction du nombre de match, du calendrier et de la disponibilité des salles, les rencontres peuvent se jouer soit dans une salle neutre soit dans la salle de l'adversaire du club recevant.

Sécurité

Les clubs devront prendre toutes les mesures de police pour assurer la régularité des rencontres. Ils seront tenus pour responsable des incidents de quelque nature qu'ils soient qui se produiront dans les salles ou dépendances avant, pendant ou après la rencontre.

Durée des rencontres

Les rencontres futsal seniors comportent deux périodes égales de 20 minutes, séparées d'une mi-temps de 5 minutes.

ARTICLE 6 : FOOT FEMININ

Le District de Football Haute-Garonne Midi Toulousain organise les compétitions féminines suivant le mode et les formules de son choix. Les règlements généraux de la Ligue Midi-Pyrénées restent applicables pour autant qu'ils ne se trouvent pas modifiés par les dispositions spéciales ci-après.

Les compétitions se disputent suivant un calendrier validé par la Commission Féminine qui gère l'ensemble de ces compétitions.

Championnat Seniors

Le Championnat comporte les catégories suivantes :

- football à 11 :

2 poules géographiques de x équipes

La montée et le titre sera déterminée à l'issue d'une rencontre, sur terrain neutre, entre les équipes premières de chaque poule.

- football à 8 :

La compétition se déroule en 2 phases.

- 1ère phase : les équipes sont réparties en 2 poules de x équipes. La compétition se déroule sur des rencontres Aller seulement.

- 2ème phase : à l'issue de la première phase, 2 poules de niveau sont établis : Niveau A et Niveau B. La compétition se déroule en matchs Aller / Retour

Niveau A : les 3 premières équipes de chaque poule + la meilleure quatrième (définie au coefficient points / matchs joués). L'équipe classée première de cette poule sera déclarée championne.

Niveau B : les autres équipes.

- 1/2 terrain avec une surface de réparation de 26m x 13m (utilisation des coupelles pour matérialisation)

- durée des rencontres : 2 x 45 minutes

- ballon n° 5

- 6 remplaçantes

- Dégagement de volée ou 1/2 volée par la gardienne interdit

- Règle de passe à la gardienne identique au football à 11

- hors-jeu à la ligne médiane

Par décision du Conseil de Ligue, deux joueuses U17F, avec autorisation médicale, peuvent être portées sur la feuille de match.

ARTICLE 7 : FUTSAL FEMININ

En fonction des engagements, une compétition spécifique est organisée pour les équipes désirant pratiquer uniquement en Futsal.

NOUVEAUTES SAISON 2015 / 2016**FMI**

La FFF innove et lance cette saison la feuille de match informatisée. Une révolution numérique qui bénéficiera, d'ici 2017, à l'ensemble des clubs hexagonaux.

Le dispositif sera déployé dès cette saison 2015-2016 sur les compétitions suivantes :

Seniors Excellence : Pour la journée 5 – 31 octobre / 1 Novembre

Formation au district le samedi 24 octobre à 9h30 avec remise d'une tablette par club. Présence obligatoire du correspondant Footclub et de l'éducateur de l'équipe concernée.

Seniors Première division : Pour la journée 7 – 21 et 22 Novembre

Formation au district le mercredi 11 novembre à 9h30 pour les équipes de la poule A avec remise d'une tablette par club.

Présence obligatoire du correspondant Footclub et de l'éducateur de l'équipe concernée.

Formation au district le mercredi 11 novembre à 15 heures pour les équipes de la poule B avec remise d'une tablette par club. Présence obligatoire du correspondant Footclub et de l'éducateur de l'équipe concernée.

U19 Excellence : Pour la journée 11 – 9 et 10 janvier 2016

Formation au district le samedi 12 décembre à 9h30 avec remise d'une tablette par club. Présence obligatoire du correspondant Footclub et de l'éducateur de l'équipe concernée.

U17 Excellence : Pour la journée 12 – 16 et 17 janvier 2016

Formation au district le samedi 9 janvier à 9h30 avec remise d'une tablette par club. Présence obligatoire du correspondant Footclub et de l'éducateur de l'équipe concernée.

REGLEMENTS COUPES SENIORS CONSEIL DEPARTEMENTAL SENIORS RESERVES U19, U17 & U15 FOOT ENTREPRISE FUTSAL SAISON 2015/2016

ARTICLE 1 : ENGAGEMENT

Le district de football Haute-Garonne Midi Toulousain organise annuellement les Coupes du district.

L'engagement est obligatoire et automatique. Le montant de l'engagement est fixé chaque année par le comité directeur.

ARTICLE 2 : CATEGORIES

□ Coupe Seniors Conseil Départemental

Participe a cette épreuve la première équipe d'un club disputant le championnat du district.

□ Coupe Seniors Réserves

Ouverte a une seule équipe réserve disputant le championnat district a condition que cette équipe ne soit pas inscrite a la Coupe Seniors Conseil Départemental.

□ Coupes Jeunes

Pour les U19, U17 et U15, la Coupe du district Haute-Garonne Midi Toulousain est ouverte a une seule équipe par club engagée dans le championnat départemental des U19, U17 et U15.

La Coupe Réserves des équipes U19, U17 et U15 est ouverte a toutes les équipes réserves de clubs disputant un championnat de district, a condition que cette équipe ne soit pas inscrite a la Coupe du district Haute-Garonne Midi Toulousain

□ Féminines :

Coupe du District Féminine : La Coupe du District Féminine du District de Football Haute-Garonne Midi Toulou-

sain est ouverte à toutes les équipes inscrites en Championnat Football à 11 ou Football à 8.

Les rencontres se jouent à 11 contre 11.

Coupe du Football à 8 : La Coupe du Football à 8 ne concerne que les équipes inscrites en Football à 8.

□ Coupe Foot Entreprise

Participent a cette épreuve toutes les équipes disputant le championnat du district.

□ Coupe Futsal

Participent a cette épreuve toutes les équipes disputant le championnat du district.

ARTICLE 3 : ORGANISATION

La commission départementale Organisation Coupes Championnats et Calendriers, dont les membres sont nommés par le comité directeur est chargée avec la collaboration du salarié rattaché à cette commission de l'organisation de ces compétitions.

ARTICLE 4 : REGLEMENTS

Les coupes se jouent par matchs éliminatoires suivant un tirage au sort intégral des rencontres.

Les règlements généraux et sportifs de la Fédération Française de Football, de la ligue Midi Pyrénées et du district Haute-Garonne Midi Toulousain seront appliqués pour autant qu'ils ne soient pas modifiés par les dispositions du présent règlement.

ARTICLE 5 : CLUBS EXEMPTS

Pour les tours de cadrage seniors et U19, si le nombre de clubs à opposer le nécessitait, les clubs à exempter pour arriver au nombre fixe par le calendrier, seront désignés par la commission Organisation Coupes Championnats et Calendriers en tenant compte des équipes encore en compétition en Coupe de France, Coupe du Midi, Coupe Gambardella. Dans ce cas, les exempts seront annoncés avant le tirage.

Si aucune justification ne permet une désignation, les exempts seront déterminés après tirage au sort intégral des équipes.

Seront exemptes les équipes restantes.

Pour les tours préliminaires des Coupes Jeunes U17 et U15, seules les équipes non inscrites en Coupe du Midi ou déjà éliminées disputeront ces rencontres.

ARTICLE 6 : DESIGNATION DU TERRAIN

L'ordre des rencontres sera établi le jour du tirage au sort. La première équipe nommée recevra, la seconde se déplacera.

Toutefois, si le terrain du premier nommé n'est pas disponible ou impraticable, la rencontre sera automatiquement inversée; il en sera de même suite à un arrêté municipal arrivé 48 heures avant la rencontre, ou arrêté de longue durée.

En cas de nécessité, pour faciliter le déroulement de la compétition propre et du championnat en cours, les rencontres pourront être programmées un jour de semaine.

Dans ce cas, si le terrain du premier nommé ne possède pas l'éclairage, la rencontre sera automatiquement inversée si l'équipement adverse permet le déroulement de la rencontre.

Si la rencontre ne peut se dérouler le jour et à la date prévue, la commission Organisation Coupes Championnats et Calendriers décidera des modalités de reprogrammation de la rencontre.

ARTICLE 7 : DUREE DES RENCONTRES

La durée du match est de 1h30 pour les seniors, les U19, les U17, le foot entreprise et les féminines ; de 1h20 pour les U15 ; de 40 minutes pour le futsal.

A défaut de résultat positif, les équipes se départageront directement par l'épreuve des tirs au but exécutée dans les conditions réglementaires.

ARTICLE 8 : DUREE DES FINALES

La finale des compétitions sera jouée sur un terrain désigné par le district Haute-Garonne Midi Toulousain.

La durée du match est de 1h10 pour les seniors, les féminines, les U19 et les U17 ; d'1h pour les U15 ; 1h30 pour le foot entreprise ; 40 minutes pour le futsal.

A défaut de résultat positif, les équipes se départageront directement par l'épreuve des coups de pied au but exécutée dans les conditions réglementaires

ARTICLE 9 : QUALIFICATION DES JOUEURS

Les joueurs autorisés à participer à ces compétitions doivent remplir les mêmes conditions de qualification que celles du championnat en cours. Pour participer à une rencontre, les joueurs devront être qualifiés pour leur club à

la date du match et de toute façon, avoir leur licence enregistrée avant le dernier jour de janvier.

En cas de match à rejouer, et non de match remis, seuls seront autorisés à y participer, les joueurs qualifiés lors de la première rencontre.

ARTICLE 10 : ARBITRAGE

Les arbitres seront désignés par la commission d'arbitrage du district de football Haute-Garonne Midi Toulousain.

ARTICLE 11 : REGLEMENT FINANCIER

Suite au vote de l'assemblée générale du 14 juin 2013, les frais d'arbitrage seront réglés par le District, puis portés à 50/50 sur les situations financières de chaque club.

Aucune indemnité de déplacement ne sera versée au club visiteur.

ARTICLE 12 : REPRESENTATION DU DISTRICT

Le district pourra se faire représenter par un délégué qui aura en charge l'organisation de la rencontre, et l'application des règlements.

ARTICLE 13 : RECLAMATIONS

Les réclamations seront traitées selon les règlements en vigueur.

Les appels doivent être interjetés dans un délai de 48h à compter de la notification ou de la publication de la décision contestée.

ARTICLE 14 : FORFAITS

Il n'y aura pas d'interpénétration entre les forfaits en Coupe et en championnat.

ARTICLE 15 : CAS NON PREVUS

Les cas non prévus au présent règlement seront traités par le comité directeur du district de football Haute-Garonne Midi Toulousain, sur avis de la commission d'organisation de la Coupe, en conformité avec les règlements de la Fédération Française de Football et la ligue Midi-Pyrénées.